



École
Marie et François
Mayoux

MAIRIE DE DIGNAC

1 place du champ de foire

16410 Dignac



2026-2027

RENTREE SCOLAIRE : Mardi 1 septembre 2026

Contact :

Hugo ROUGIER, Maire

05 45 24 88 01

Anne-Sophie GODIER Adjointe éducation

as.godier@dignac.fr

06 14 61 09 66

Mairie, Secrétariat

mairie@dignac.fr

05 45 24 50 35

Laëtitia MONTPION, Directrice de l'école

ce.0160216Y@ac-poitiers.fr

06 70 55 57 33

**Christelle GAILLARD, Elisabeth PINTO,
Coordinatrices du périscolaire**

periscolaire@dignac.fr

05 45 24 45 72

*Hugo ROUGIER Maire, Anne-Sophie GODIER, adjointe à l'éducation et jeunesse,
élus municipaux, personnel communal, enseignants et animateurs vous
souhaitent une excellente année scolaire 2026-2027.*

1 – Informations générales

1-1 Les horaires de classe

	MATERNELLES	ÉLÉMENTAIRES
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	8h45 à 12h 13h30 à 15h30	8h45 à 12h15 13h45 à 15h30
Mercredi	8h45 à 11h45	8h45 à 11h45

Tous les autres temps de l'école sont des temps périscolaires dont la gestion est assurée par le personnel communal.

NB - Un service de transport est organisé le mercredi pour acheminer les enfants de l'école de Dignac à l'Accueil de Loisirs de Dirac, (ALVEOLE).

1-2 L'accès à l'école

	École Maternelle : 14 rue des Écoles	École Élémentaire : Rue Mayoux (côté place des Écoles)
Matin	8h35	8h35
Après-Midi	13h20	13h35
Soir	15h30	15h30

Pour la sécurité des enfants et des adultes, veuillez stationner aux emplacements prévus.

1-3 Les enseignants

Elémentaires :

MONTPION Laëtitia *Directrice*
Décharge de direction
LACROIX Céline
BOISSEAU Sasha

Maternelles :

MOINS Luc
SOULARD Ludovic

1-4 Les assistantes éducatives petite enfance

Mesdames Marine DESCHAMP et Karine GUICHARD assistent les enseignants des 2 classes maternelles.

1-5 Les vacances scolaires

Zone A

Toussaint du 16/10/2026 au soir au 02/11/2026 au matin

Noël du 18/12/2026 au soir au 04/01/2027 au matin

Hiver du 12/02/2027 au soir au 01/03/2027 au matin

Printemps du 09/04/2027 au soir au 26/04/2027 au matin

Eté le 02/07/2027 au soir

Pont de l'Ascension : vendredi 07 mai 2027.

2 – Restaurant scolaire

La commune s'inscrit toujours dans une démarche alimentaire de qualité privilégiant la préparation sur place à partir de produits bruts, les produits de saison, les circuits courts, les produits bio et sous signe de qualité, l'introduction des menus végétariens et l'éducation alimentaire de l'enfant, conformément à la Charte du « Bien manger dans mon école ».

Cuisinier : Nicolas DELFAU Aide cuisinière : Christine ROY

Surveillance de la cantine : Elisabeth PINTO/ Laëtitia MONTERA / Séfia BOUAZZA

Marine DESCHAMPS / Karine GUICHARD

Les menus établis sont communiqués avant chaque période scolaire.

La restauration scolaire intègre la gestion des déchets, de la commande des produits à la fin du service.



Un forfait mensuel de 38€ est appliqué aux repas.

En cas d'absence pour maladie, le forfait sera décompté à partir de **4 jours consécutifs** d'absence de la cantine **uniquement sur présentation d'un justificatif médical.** Une déduction sera appliquée sur la base de 2,80€ par repas non pris.

Aucune déduction ne sera pratiquée en cas d'absence du corps enseignant, en cas de grève ou pour convenance personnelle.

3 – Garderie communale et pause méridienne

3-1 Horaires :

Les horaires doivent être impérativement respectés.

L'enfant doit être remis au personnel de surveillance et repris dans les mêmes conditions.

Il n'y a aucune sortie de 16h35 à 17h05 pour préserver la tranquillité des enfants pendant le goûter.

L'accès à la garderie a lieu uniquement au 14 rue des Ecoles.

	Lundi/Mardi/Jeudi	Mercredi	Vendredi
Garderie Matin	7h15-8h35	7h15-8h35	7h15-8h35
TAP	15h30-16h30 élémentaires		15h30-18h45 Garderie payante sur justificatif obligatoire (goûter compris)
Garderie	15h30-16h30 Garderie maternelles gratuite sur justificatif obligatoire		
Garderie Soir	16h30-18h45 (goûter compris)	11h45-12h30	

La garderie est assurée par Mesdames : Séfia BOUAZZA - Laëtitia MONTERA - Elisabeth PINTO

3-2 Tarifs :

Matin = **1.45 €**

Midi (mercredi) = **1.45 €**

Soir à partir de 16H30 (lundi, mardi, jeudi) = **1.85 €**

Soir à partir de 15H30 (vendredi) = **1.85 €**

Elémentaires cas particuliers (non participants aux TAP) : de 15h30 à 16h30 (lundi, mardi, jeudi) = **1.85 €**

4 – Modalités de paiement

Les factures sont établies chaque début de mois M+1 et envoyées par le trésor public à votre domicile.

Le règlement peut être effectué par prélèvement sur votre compte bancaire au 10 du mois M+2, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, en espèces à la trésorerie d'Angoulême 1 rue de la Combe 16800 Soyaux, par virement ou par carte bancaire via Payfip.

En cas de prélèvement pour la 1^{ère} fois ou si vos coordonnées bancaires ont changé, merci de remplir le document « mandat de prélèvement SEPA » signé ci-joint et le retourner à la mairie accompagné d'un RIB en même temps que les fiches d'inscription de votre enfant.

Il est rappelé aux familles que toute facture émise est due.

En cas de difficultés, merci de prendre contact avec Monsieur Le Maire.

5 – Temps d'activités périscolaires (TAP)

Les TAP s'adressent aux enfants du CP au CM2 qui ne quittent pas l'école à 15h30.

5-1 Les coordinatrices

Mesdames Christelle GAILLARD et Elisabeth PINTO sont les interlocutrices des enfants, des intervenants et des parents.

Activités d'éveil

Hand-ball, ★capoeira, initiation premiers secours et prévention des risques, gymnastique, tennis de table, anglais créatif et ludique, découverte de mobilité, athlétisme, hip-hop, ★graphisme/ illustration.

★ nouvelles activités proposées cette année



La participation aux T.A.P a lieu sur inscription préalable. Le bulletin d'inscription et acceptation du règlement ci-joint à renvoyer avant **le 29/07/2026.**

Merci de prévenir en cas d'absence aux T.A.P les coordinatrices par mail. (periscolaire@dignac.fr)

Le planning détaillé des T.A.P vous sera communiqué après exploitation des questionnaires retournés.

Début : lundi 14 septembre 2026.

Fin : jeudi 3 juin 2027.

Les T.A.P ne sont pas obligatoires : les enfants de CP au CM2 peuvent donc quitter l'école à 15h30.

6 – Projet éducatif de territoire (P.E.d.T)

Le PEdT de la commune de Dignac, renouvelé jusqu'en 2027 assure la **continuité éducative** auprès des enfants sur le temps scolaire et périscolaire. Il consolide **les valeurs du « vivre ensemble »** tout au long de la journée :

- L'apprentissage de la vie en société,
- La préparation à la vie de citoyen, le respect d'autrui, de l'autorité et des consignes,
- L'épanouissement, le bien-être et la sécurité des enfants.

Les élus, enseignants, parents, personnel communal et animateurs sont les partenaires éducatifs qui définissent ensemble les actions à mener dans le cadre du PEdT.

Documents à retourner complétés et signés à la Mairie pour le 29 Juillet 2025 :

- La fiche d'inscription au périscolaire (une par enfant) avec le règlement des temps d'accueils périscolaires **1** et **2**
- Le bulletin d'inscription aux temps d'activités périscolaires avec le règlement obligatoire pour les enfants des classes de CP, CE1, CE2, CM1 ou CM2 **3** et **4**
- Le questionnaire du choix d'activités TAP pour les classes de CP-CM2 **5**
- L'autorisation de prélèvement avec un RIB si vous optez pour le règlement par prélèvement pour la première fois ou en cas de changement de compte bancaire. **6**

Documents à conserver :

- Le règlement des temps d'accueils périscolaires **2**
- Le règlement des TAP **4**

Merci d'avoir pris attentivement connaissance de ce dépliant.